

République Française
Département
Cher

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 12 février 2024**

Date de la convocation
06/02/2024

Date d'affichage
07/02/2024

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

L'an 2024 et le 12 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, LAUNAY Aurélien, MOUROUX Francis, MILLIET Thomas, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Elodie BRAS), CACHO Magalie (a donné pouvoir à Aurélien LAUNAY), CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Catheline DEROUET), Mr GANGNERON Antoine (a donné pouvoir à Christian FERRAND)

Secrétaire de séance : Mr Aurélien LAUNAY

Proposition de coupe supplémentaire sur l'exercice 2024

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mr David BERTAUD de l'Office National des forêts, concernant une coupe supplémentaire en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après
- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation

Réf : 2024_02

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Etat d'Assiette

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)	Coupe réglée	Mode de commercialisation			
					Vente sur pied	Appel d'offres	Gré à gré	Délivrance pour l'affouage
FR / 6	EM	50	2.25	OUI				X

EM : Emprise

Mode de délivrance des Bois d'affouages

Les bois d'affouages, houppiers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied. Le conseil municipal désigne comme Garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois venus en bloc et sur pied :

- MM Stéphane COQUERY, Alain BARACHET, Stéphane TAUPIN comme garants des affouages de Brécy-Bourg

- MM Christian BONNIN, Louis ESNAULT, Romain MEUNIER comme garants des affouages de Guilly
- MM Emmanuel PALLEAU, Philippe ROGER, Francise MOUROUX comme garants des affouages de Francheville
- MM Pierre POISSON, Robert VAN DEN DRIESSCH, Guy TRIBALLAT comme garants des affouages de Villeneuve – Les Collins

Conformément aux articles L241-15 et L241-16 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

- le mode de partage par feu : octobre
- le délai d'abattage au 15 avril
- le délai de vidange du 15 août au 15 octobre

Vente de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2022, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce motif de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Mr le Maire ou son représentant assistera à (aux) martelages(s) de la (des) parcelles(s) concernée(s).

Mention exécutoire : Oui

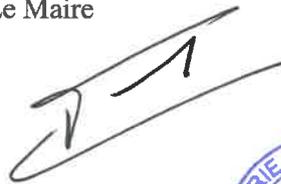
Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le

Et publication ou notification du

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le *15 février 2024*

Le Maire



Le secrétaire de séance

